

## Bureau de direction

Mardi 14 novembre 2017

### Relevé de décisions

**Présents :**

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – G. Riou-Azou – T. Jeanmougin – V. Le Meur – J. Trohel – G. Casale  
R. Andro – M. Cillard – C. Kerbrat-Ruellan – V. Ricouard – A. Leprince

**Excusés :** P. Huret-Cloastre

#### 1. Informations générales

- À ce jour, 25 membres ont été désignés ou élus au conseil de l'école. Les 3 dernières personnalités extérieures seront désignées par le conseil le 17 novembre. La première séance du conseil au complet se tiendra le vendredi 24 novembre.
- Il n'y a plus de membre élu des UFR dans l'instance, faute de candidature. Les composantes partenaires ne seront représentées qu'au travers des représentants désignés pour chaque université. La composition du conseil est en ligne sur le site web de l'ESPE : <http://www.espe-bretagne.fr/l-espe-de-bretagne/les-instances>
- Politique des emplois 2018. Lors du CA du 26 septembre 2017, les demandes de publication de postes d'enseignants chercheurs adoptées par le conseil de l'école ont été validées :
  - PU Didactique, 70<sup>e</sup> section, CREAD, pôle Ouest
  - MCF Psychologie et sciences de l'éducation, 16<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> sections, LP3C, pôle Sud
  - MCF Didactique de l'EPS, 70<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> sections, CREAD, pôle Ouest
  - MCF Didactique des Langues, 70<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> sections, CREAD, pôle Ouest

#### 2. Bilan de la mise en stage des étudiants (M1 et M2)

- L'application académique VETU est de mieux en mieux utilisée par les chefs d'établissement. Les procédures sont mieux comprises par tous les acteurs et les relations avec l'ESPE sont beaucoup plus fluides. Globalement, la mise en stage dans le 2<sup>nd</sup> degré s'est mieux déroulée que l'an dernier. Elle est restée plus difficile en EPS, du fait des effectifs encore très importants.
- La mise en stage dans le réseau privé (127 étudiants) est à davantage contrôler pour éviter que des procédures ne s'engagent en parallèle dans le réseau public.
- La mise en stage dans le 1<sup>er</sup> degré se déroule quant à elle sans aucune difficulté.
- L'édition automatique de toutes les conventions de stage par l'ESPE, selon un modèle unique, est une nouveauté importante de cette rentrée. À l'aune du défi que cela représentait, le bilan est globalement très satisfaisant, avec une bonne qualité du service rendu. Le circuit des signatures reste néanmoins tendu, c'est le point majeur sur lequel des progrès sont à faire. Développer l'intégration sécurisée de l'image de signatures de délégués de l'autorité est la voie à privilégier.
- Les inspections du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré font part de leur préoccupation concernant les conséquences du PPCR sur le repérage de tuteurs potentiels, les premières inspections systématiques étant prévues plus tardivement qu'auparavant dans la carrière.
- Un tableau synthétique de bilan de la mise en stage, avec la part public/privé et les effectifs en M1 va être produit.

#### 3. Bilan des évolutions de scolarité (inscription/maquettes/Apogée commun)

- Toutes les inscriptions administratives se sont faites sans difficulté dans les universités. Les inscriptions pédagogiques nécessitent que les structures des maquettes soient entrées dans Apogée. Cela va aboutir très prochainement. Des temps de travail avec les scolarités des universités (Rennes 2 et l'UBS) ont permis de mettre à plat tous les questionnements (un échange avec Rennes 1 est à venir). L'approche globale est partagée par tous.
- Il reste à s'entendre sur le partage du travail d'entrée des notes dans le même système. Un document explicite est à concevoir pour tous les acteurs des scolarités (questionnement principalement Rennais).
- Un autre point à traiter est celui de la forme prise par les relevés de notes issus de l'Apogée de l'UBO.
- La mention de l'ESPE sur le diplôme de master n'a pas été abordée pour le moment.

#### 4. Éléments budgétaires

Le bureau de direction a à traiter des questions soumises aux instances. La mise en œuvre de la convention interuniversitaire en appui de l'accréditation sera un sujet suivi par le conseil de l'école. En plus des questions de scolarité, le volet budgétaire du projet ESPE, avec les contributions de différentes natures des partenaires, est un axe important sur lequel il est temps d'avancer.

- Le calendrier prévisionnel de traitement du budget de projet prévoit un temps d'échange avec chacun des partenaires pour un bilan de mise en œuvre et une préparation de l'année suivante. Ce temps doit permettre d'échanger avec chacun des parcours de master, comme avec l'académie sur la formation continue.
- Au sujet de la formation continue, il faudrait que soient instaurés en amont du CAPIFOC (comité académique de pilotage de la formation continue) des collectifs de travail pour préparer les projets pour l'année suivante, partager des stratégies communes. A propos des questions budgétaires, force est de constater qu'elles donnent souvent lieu à interprétation, l'esprit et la lettre de la convention annuelle entre l'ESPE et l'académie étant peu connus des acteurs qui mettent en œuvre la formation continue sur le territoire académique. Ces acteurs devraient être associés à l'élaboration de la convention.
- Le budget propre de la composante fait apparaître un volume très important de frais de missions (supérieur à 200 000 €), dont il serait intéressant de connaître le détail à des fins de pilotage.
- Pour ce qui concerne la mise en œuvre des formations de master MEEF, une compilation (en cours) des données recueillies auprès des 4 universités vise à se doter d'une vision assez précise de la réalité de la mise en œuvre par année et par parcours. Cette synthèse sera un instrument de dialogue avec les différentes équipes pour affiner la compréhension des spécificités de chacun.

#### 5. Examens, commissions préparatoires et jurys de diplôme – Responsables de parcours

- Les parcours ont été interrogés début novembre pour constituer les commissions et jurys qui seront proposés à la signature des présidents.
- Un point de vigilance à propos de la modification des dates des congés scolaires de printemps début mai. Cette même période est celle où doivent se dérouler les examens des non assidus et la session 2 du 1<sup>er</sup> semestre. Chacun doit regarder les incidences de ces changements et signaler les éventuelles difficultés pressenties.
- Les calendriers des examens et de préparation des jurys sont en cours d'élaboration, de nouvelles procédures sont à stabiliser avec la gestion de toutes les notes dans l'Apogée de l'ESPE.
- L'idée émise lors du précédent bureau de faire coïncider les commissions préparatoires des jurys et les commissions pédagogiques des parcours n'est finalement pas retenue (pratiques trop diverses constatées). L'objectif recherché était d'avoir des petits groupes d'interlocuteurs bien identifiés, responsables au nom de chacun des parcours. Pour le second degré, les personnes responsabilisées restent celles de la liste « responsables-masters » : binômes ESPE/UFR, éventuellement différents entre le M1 et le M2, soit au plus 4 personnes par parcours.

#### 6. Réflexions sur le COSP

- Alors qu'un nouveau COSP doit être constitué, une réflexion est nécessaire pour réussir à dépasser les difficultés rencontrées au cours des premières années de l'ESPE (absence de président, questionnements sur l'utilité de l'instance).
- Une dizaine d'autres ESPE ont été interrogées sur ce sujet. Les réflexions sur le fonctionnement du COSP sont courantes. Pour autant, il ne se dégage pas de ligne claire à privilégier :
  - Traitement des mêmes questions que le conseil de l'école ou plus résolument prospectif
  - Fonctionnement à partir de sous-groupes de travail ou pas
  - Nature très diverse des sujets abordés
- Un échange au sein du conseil d'école va être préconisé à l'occasion de l'examen des nouveaux statuts, afin de déterminer quel lien devrait exister entre ces deux instances prévues par la loi.
- Au vu de la composition imposée par les textes, qui ne prévoit pas forcément la présence au COSP de personnels de l'ESPE, ce n'est probablement pas à la direction de l'ESPE de définir quelle doit être la fonction de cette instance.